



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Financement

Question écrite n° 44479

### Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur l'application aux contrats d'apprentissage conclus en application de la loi du 17 juillet 1992 relative à l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public du nouveau dispositif d'indemnités compensatrices forfaitaires créée par la loi du 6 mai 1996 portant réforme du financement de l'apprentissage. Le nouvel article L. 118-7 du code du travail, introduit par la loi du 6 mai 1996, n'étant pas visé par l'article 19 de la loi du 17 juillet 1992, les employeurs du secteur public, essentiellement les collectivités locales, ne peuvent bénéficier de ces dispositions. Une modification législative paraît donc nécessaire pour résoudre ce problème. Il lui demande en conséquence s'il envisage de déposer dans les meilleurs délais un texte portant reconduction au-delà du 31 décembre 1996 de l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial, compte tenu de l'attente exprimée par les élus locaux dans ce domaine.

### Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales concernant l'avenir de l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial, et sur la question de l'application aux contrats d'apprentissage conclus dans ce secteur, du nouveau dispositif d'indemnités compensatrices forfaitaires créée par la loi du 6 mai 1996 portant réforme du financement de l'apprentissage. Une modification législative était nécessaire pour étendre aux employeurs du secteur public non industriel et commercial le champ d'application des nouvelles dispositions. Cependant, elle n'a pas été retenue dans le cadre de la loi no 96-1093 du 16 décembre 1996, relative à l'emploi dans la fonction publique, article 92, qui prévoit la prolongation jusqu'au 31 décembre 1998 de cette expérimentation.

### Données clés

**Auteur :** [M. Chossy Jean-François](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44479

**Rubrique :** Apprentissage

**Ministère interrogé :** travail et affaires sociales

**Ministère attributaire :** travail et affaires sociales

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 octobre 1996, page 5633

**Réponse publiée le :** 20 janvier 1997, page 295